

Compte rendu de séance
Séance du 24 Avril 2017

Le 24 Avril 2017 à 20H15, le Conseil municipal de la Commune de Crosmières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de DENIS Jean-Yves, Maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, Maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BRANCHU Nathalie, BRUNEAU Léa, GAUTIER Laurence, PROD'HOMME Muriel, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, LARUE Olivier, LEGENDRE Olivier, MOYSIE Gilles, RICOT Thierry
Excusé(s) : Mme LAURENT Patricia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

Date de la convocation : 18/04/2017

Date d'affichage : 18/04/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du MANS le : 25/04/2017 et publication ou notification

A été nommé(e) secrétaire : Mme GAUTIER Laurence

Objets des délibérations

Décisions prises dans la cadre de la délégation au Maire - 38-2017-04-24

Rénovation du cours de tennis - 39-2017-04-24

Acquisition de matériel de cantine - 40-2017-04-24

Subvention à une association - 41-2017-04-24

Enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux - 42-2017-04-24

Etude exploratoire sur les commerces de proximité - 43-2017-04-24

Décisions prises dans la cadre de la délégation au Maire

réf : 38-2017-04-24

NUMERO	NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
12 – 2017	Devis 10	SABLE DECOR	Stade – Rénovation des vestiaires	3 768,24 €
13 – 2017	DIA 3_NEGATIVE	-	Parcelle ZH112 située 11 rue des Charmes	-
14 – 2017	DIA 4_NEGATIVE	-	Parcelle ZD80 située 24 rue de la Pâturière	-
15 – 2017	DIA 5_NEGATIVE	-	Parcelle AB182 située 6 rue Angevine	-
16 – 2017	Devis 11	AJIRE ENERGIE	Cantine – Audit thermique et énergétique	1 140 €

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Rénovation du cours de tennis

réf : 39-2017-04-24

Vu la délibération du 13 mars 2017 approuvant le budget primitif de la Commune,

Vu les devis et l'avis de l'Association Tennis Club Crosmiérois,

Le Maire propose au Conseil municipal de choisir l'entreprise qui va réaliser la rénovation du cours de tennis.

- Jean Becker : 27 289,54 € TTC

- ST Groupe (Gomy) : 24 471,12 € TTC

Le Maire rappelle que l'Association Tennis Club Crosmiérois va verser une subvention d'investissement de 5 000 € à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de choisir l'entreprise ST Groupe (Gomy) pour la rénovation du cours de tennis soit 24 471,12 € TTC.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Acquisition de matériel de cantine

réf : 40-2017-04-24

Vu l'avis de l'Association de gestion de la Cantine scolaire,

Le Maire propose au Conseil municipal d'acheter un batteur pour la cantine scolaire.

- Magasin d'usine Matfer : 991,67 € HT
- Comptoirs de Bretagne : 1 074,55 € HT
- Henri Julien : 3 490,00 € HT

Le Maire évoque la situation financière et l'évolution des effectifs de la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de choisir l'entreprise Matfer pour acheter un batteur pour la cantine scolaire soit 991,67 € HT.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention à une association

réf : 41-2017-04-24

Vu la création de l'association CrosmièreS'Anime,

Le Maire propose au Conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement à l'association de commerçants, artisans et producteurs de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'attribuer une subvention de 300 € à l'association CrosmièreS'Anime.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux

réf : 42-2017-04-24

Vu la délibération du 21 juillet 2015,

Les chemins ruraux dits de La Bercellière et de Touvet situés à Crosnières ne sont plus affectés à l'usage du public qui n'a pas lieu de les utiliser et constituent aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ces chemins ruraux, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité atteinte, décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux dits de La Bercellière et de Touvet, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Etude exploratoire sur les commerces de proximité

réf : 43-2017-04-24

Vu la délibération du 2 septembre 2014,

Le Maire propose au Conseil municipal une étude exploratoire des possibilités de réhabilitation ou nouvelle implantation de commerces de proximité avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Sarthe.

L'étude est proposée à 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité atteinte, décide de donner tout pouvoir au Maire pour signer la convention avec le CAUE.

Le Conseil municipal se prononce également sur l'opportunité d'acquisition de la maison basse au 17 rue Nationale. Dans l'immédiat, il ne souhaite pas acquérir cette maison au prix proposé (35 000 €).

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 23:30

En Mairie, le 25/04/2017

Le Maire

Jean-Yves DENIS

